

séance du 09/06/2023

L' an 2023 et le 9 Juin à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle des Mariages sous la présidence de
BOISSONNOT Alain Conseiller municipal

M. BOISSONNOT Alain, Maire, Mmes : DUCCESCHI Eliane, FOURREAU Evelyne, LANCELOT Isabelle, MOUSSEAUX Dominique, MM : BEAUVAIS Adrien, COULON Denis, HURSON Nicolas, LECHAUVE Thierry, PAULET Jérôme

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : BONNEAU Isabelle à M. BOISSONNOT Alain, VALET Isabelle à M. HURSON Nicolas, MM : PAPIN Moïse à Mme FOURREAU Evelyne, QUESSON Olivier à Mme MOUSSEAUX Dominique

Absent(s) : M. GLETTY Benoît

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 10

Date de la convocation : 05/06/2023

Date d'affichage : 12/06/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE le : 13/06/2023

et publication ou notification du : 13/06/2023

Secrétaire : M. COULON Denis

1° ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES AU SCRUTIN MAJORITAIRE

Vu le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants
et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux;

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du

scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Mme LANCELOT Isabelle, Mme DUCCESCHI Eliane, M. COULON Denis, M. BEAUVAIS Adrien.

La présidence du bureau est assurée par M. Le Maire.

b) Election des délégués titulaires : 3 délégués titulaires

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Les candidatures pour les délégués titulaires sont :
M. BOISSONNOT Alain, M. QUESSON Olivier, M. BEAUVAIS Adrien, Mme FOURREAU Evelyne, M. COULON Denis.
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
Nombre de bulletins : 14
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrage exprimé : 14
Majorité absolue : 8
Ont obtenu :
M. BOISSONNOT Alain : 13 voix, M. QUESSON Olivier : 8 voix, M. BEAUVAIS Adrien : 8 voix, Mme FOURREAU Evelyne : 7 voix,
M. COULON Denis : 6 voix.
Ont obtenu la majorité absolue et sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales :
M. BOISSONNOT Alain, M. QUESSON Olivier, M. BEAUVAIS Adrien.

c) Election des délégués suppléants : 3 délégués suppléants
Les candidatures pour les délégués suppléants sont :
Mme FOURREAU Evelyne, M. PAULET Jérôme, M. COULON Denis.
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrage exprimé : 14
Majorité absolue : 8
Ont obtenu :
Mme FOURREAU Evelyne : 14 voix, M. PAULET Jérôme : 14 voix, M. COULON Denis : 14 voix.
Ont obtenu la majorité absolue et sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales :
Mme FOURREAU Evelyne, M. PAULET Jérôme, M. COULON Denis

2° IMPLANTATION D'UN CITY-STADE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

Vu le projet d'installation d'un city-stade dans le bourg de Champigny;
Considérant que la Commune de Souzay-Champigny fait partie du contrat territorial de relance et de transition écologique de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (CRTE) signé le 16 juillet 2021;

Monsieur le Maire rappelle que le coût du city-stade s'élève à 54 641,57 € HT (terrassement + city-stade) et propose de solliciter l'aide financière de l'agence nationale du Sport dans le cadre du programme des équipements sportifs de proximité pour le projet de city-stade;

Le plan de financement serait le suivant :

- Subvention DETR	: 25% = 13 660,39 €
- Subvention Département	: 30% = 16 392,47 €
- Subvention ANS	: 25% = 13 660,39 €
- Fonds propres	: 20% = 10 928,32 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention la plus élevée que possible auprès de l'agence Nationale du Sport dans le cadre du programme des équipements de proximité.

3° EXTENSION DU RESEAU ET EMPIERREMENT CHEMIN PORTE DE LA CUREE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande d'extension du réseau d'électricité du SIEML sur voie publique pour le projet d'une construction chemin de la porte de la Curée.

La participation de la Commune serait de 4 230 €.

Il serait nécessaire également de réaliser l'empierrement de ce chemin. Un devis a été demandé à l'entreprise LEVEL de Fontevraud qui s'élève à 8 568 € ttc.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il s'agit d'une zone constructible.

Le coût total s'élève à 12 798 €.

Cette dépense serait imputée en investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité ces travaux :

- extension du réseau d'électricité : 4 230 €
- devis Level : 8 568 €.

4° DEVIS POINT P

Le conseil municipal accepte le devis Point P d'un montant de 2738,04 € ttc pour la réalisation d'une palissade afin de cacher les containers poubelles.

5° CONSTITUTION DU JURY D'ASSISES

En vue de la constitution du Jury d'Assises en 2024, il est nécessaire de tirer au sort 2 électeurs. Le conseil municipal, après tirage au sort à partir de la liste électorale de la Commune, propose les personnes ci-après :

Mme CHEVALEYRE Pascale épouse GUILLOUX domiciliée 22 rue des maisons neuves

Mme BRULE Nadzia épouse RAYNAUD domiciliée 24 rue du Clos Christal.

6° ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES CETTE DELIBERATION ANNUEL ET REMPLACE LA DELIBERATION D032

Vu le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants

et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux;

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du

scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Mme LANCELOT Isabelle, Mme DUCCESCHI Eliane, M. COULON Denis, M. BEAUVAIS Adrien.

La présidence du bureau est assurée par M. Le Maire.

b) Election des délégués titulaires : 3 délégués titulaires

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Les candidatures pour les délégués titulaires sont :

M. BOISSONNOT Alain, M. QUESSON Olivier, M. BEAUVAIS Adrien, Mme FOURREAU Evelyne, M. COULON Denis.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 14

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrage exprimé : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

M. BOISSONNOT Alain : 13 voix, M. QUESSON Olivier : 8 voix, M. BEAUVAIS Adrien : 8 voix, Mme FOURREAU Evelyne : 7 voix,

M. COULON Denis : 6 voix.

Ont obtenu la majorité absolue et sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales :

M. BOISSONNOT Alain, M. QUESSON Olivier, M. BEAUVAIS Adrien.

c) Election des délégués suppléants : 3 délégués suppléants

Les candidatures pour les délégués suppléants sont :

Mme FOURREAU Evelyne, M. PAULET Jérôme, M. COULON Denis.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrage exprimé : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Mme FOURREAU Evelyne : 14 voix, M. PAULET Jérôme : 14 voix, M. COULON Denis : 14 voix.

Ont obtenu la majorité absolue et sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales :

Mme FOURREAU Evelyne, M. PAULET Jérôme, M. COULON Denis